



LOCATION

LOGEMENT VIDE

Recherche du locataire (comprenant le bail et l'état des lieux) :

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 120 % HT du loyer mensuel HC à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire
- En brousse : 150% HT du loyer mensuel HC à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire

Rédaction du bail :

- 75% HT du loyer mensuel HT avec un minimum de 50.000 F HT à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire

Etablissement de l'état des lieux :

- Sur Nouméa et le Grand-Nouméa : 700 F HT du m² habitable à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire
- En brousse : 900 F HT du m² habitable à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire

Frais d'avenant : 25.000 F HT à la charge du demandeur

LOCATION MEUBLE LONGUE DUREE

Logement meublé longue durée (inférieure à 1 an) :

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 100% HT du loyer mensuel à la charge du locataire
- En brousse : 120% HT du loyer mensuel à la charge du locataire

Logement meublé longue durée (supérieure à 1 an) :

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 120% HT du loyer mensuel à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire
- En brousse : 140% HT du loyer mensuel En brousse : 140% HT du loyer mensuel à la charge du locataire

LOCATION SAISONNIERE

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 20% HT des loyers encaissés sur la totalité de la période louée à la charge du propriétaire
- En brousse : 30% HT des loyers encaissés sur la totalité de la période louée à la charge du propriétaire

BAIL COMMERCIAL / PROFESSIONNEL / BUREAU / DOCK / PARKING

Recherche du locataire (comprenant le bail et l'état des lieux) :

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 150% HT du loyer mensuel CC avec un minimum de 75.000 F HT à la charge du locataire + 50% HT du loyer mensuel CC avec un minimum de 50.000 F HT à la charge du propriétaire
- En brousse : 150% HT du loyer mensuel CC avec un minimum de 100.000 F HT à la charge du locataire + 50% HT du loyer mensuel CC avec un minimum de 75.000 F HT à la charge du propriétaire

Rédaction du bail : 100% HT du loyer CC avec minimum de 75.000 Frs

Etablissement de l'état des lieux :

- Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 75.000 F HT pour les surfaces inférieures à 100 m², au-delà : 100.000 F HT
- En brousse : 90.000 F HT pour les surfaces inférieures à 100 m², au-delà : 120.000 F HT

Frais d'avenant : 25.000 F HT à la charge du demandeur.

Frais d'enregistrement :

- Enregistrement facultatif : Bail Habitation = 12 500 Frs TTC à la charge du demandeur.
- Enregistrement obligatoire : Bail Commercial – Bail Professionnel – Bail de bureaux = 12 500 Frs TTC à la charge du locataire

VENTE

Sur Nouméa et Grand-Nouméa : 5% HT du prix de vente avec un minimum de 1.000.000 F HT

Brousse : 6% HT du prix de vente avec un minimum de 1.000.000 F HT

AVIS DE VALEUR

Villa, appartement, terrain : 35.000 F HT*

* Gratuit sous certaines conditions, nous consulter.